

Stratégie en faveur de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine et Règlements d'Intervention en faveur des Paysages, de la reconquête de la Trame Verte et Bleue, des espaces naturels en Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 14 décembre 2017

Le CESER prend acte du développement d'une stratégie en faveur de la biodiversité en région. Il souhaiterait avoir une meilleure visibilité sur les liens existants entre la Région et l'État, et sur la cohérence entre les politiques régionales et la déclinaison locale de la stratégie nationale. Le CESER attend également des précisions sur l'organisation du système de gouvernance, dont les instances constituent pour l'instant une nébuleuse au fonctionnement opaque.

De plus, considérant que les associations de protection de la nature mènent des actions primordiales en faveur de la biodiversité, le CESER demande à ce que leur rôle soit rappelé dans le document-cadre affirmant la stratégie régionale en faveur de la biodiversité.

Par ailleurs, le CESER apprécie l'engagement du Conseil Régional dans une politique volontariste mais il lui semble que les orientations données manquent de cohérence. Il préconise par conséquent une approche qui identifierait dans un premier temps les milieux naturels nécessitant une action volontariste, pour ensuite décliner les outils à déployer, tout en veillant à ne pas les multiplier pour ne pas nuire à leur efficacité.

Un autre axe de la stratégie entend placer la biodiversité au cœur des politiques régionales. Les idées proposées sont nombreuses, c'est pourquoi le CESER aimerait avoir une meilleure visibilité des actions qui seront réellement développées et de la façon dont elles pourront se traduire dans les règlements d'intervention.

Enfin, le CESER tient à rappeler son attachement à une politique démocratique d'harmonisation des dispositifs sur l'ensemble du territoire néo-aquitain. Pour cette raison, il demande au Conseil Régional de modifier le projet de règlement d'intervention sur les espaces naturels remarquables pour étendre le soutien limité aux organismes gestionnaires d'espaces naturels historiquement soutenus dans le cadre de la politique Aquitaine Nature, à l'ensemble des organismes du territoire néo-aquitain.

Un système de gouvernance imprécis qui rend opaques la déclinaison de la stratégie nationale biodiversité et les liens entre l'État et la Région

Le CESER considère que le développement d'une stratégie biodiversité en région est une bonne chose. Néanmoins, au regard des informations présentées dans ce rapport, il est dans l'incapacité de distinguer de façon claire l'articulation entre la stratégie proposée par la Région et la stratégie nationale qui doit être déclinée localement et intégrer l'ensemble des acteurs. Il estime nécessaire que cette dernière soit pilotée conjointement entre l'État et la Région.

Parallèlement, le système de gouvernance affiché se présente comme une nébuleuse d'instances qui le rendent opaque et accentuent l'absence de visibilité des relations entre l'État et la Région. Le CESER demande alors que soit présentée sous forme de schéma, l'articulation entre les différentes instances qui participent régionalement à la mise en œuvre de la stratégie en matière de biodiversité, qu'il s'agisse des liens fonctionnels ou opérationnels. De plus, dans la mesure où la Région a la qualité de chef de file en matière de protection de la biodiversité, le CESER aimerait connaître les modes de coopération envisagés avec et entre les autres collectivités et les établissements publics.

Les associations de protection de la nature dont le rôle est central, absentes de la stratégie biodiversité du Conseil Régional

La multiplication des affirmations d'intentions stratégiques sur la Biodiversité et des organes de gouvernance du Conseil Régional sur la Biodiversité ne doit pas faire oublier les contributions essentielles des associations de protection de la nature dans la Nouvelle Aquitaine comme partout en France. Or force est de constater que leur rôle central n'est pas mentionné dans la stratégie Biodiversité du Conseil Régional. Le CESER souhaite que ce rôle soit rappelé et expressément mentionné dans la délibération afférente.

En effet les associations constituent, conformément à leur objet statutaire, leurs compétences, leurs actions très nombreuses sur tous les terrains de la Nouvelle Aquitaine, des contributeurs incontournables dans de très nombreux domaines des actions en faveur de la biodiversité. Si une seule contribution de leur fait devait être soulignée parmi leurs nombreux apports, rappelons que les données naturalistes collectées et utilisées dans les actions "biodiversité", doivent majoritairement leurs richesses quantitatives et qualitatives aux bénévoles qualifiés des associations. L'expertise très souvent de haut niveau des bénévoles (qui pour nombre d'entre eux sont des spécialistes reconnus), leur temps passé gratuitement par passion, alimentent majoritairement les banques d'informations naturalistes utilisées pour la mise en œuvre d'actions de l'Etat et des collectivités locales.

Elles constituent également des réseaux d'observateurs efficaces alertant la société civile de menaces ou parfois de découvertes de richesse de la biodiversité qui doivent être prises en compte par le Conseil Régional. Elles sont très souvent les premières également à alerter les pouvoirs publics sur les dégradations incessantes subies par notre environnement.

En cela les associations apportent une contribution compétente et démocratique qui les pose comme un acteur incontournable de la stratégie biodiversité du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine. Elles doivent donc y figurer en bonne place.

Le comité scientifique régional : un bon outil au service de la prise de décision

Le CESER salue la création d'un comité scientifique régional de la biodiversité dans la mesure où il a une réelle vocation à sensibiliser et éclairer les décideurs. Le CESER apprécie en effet la volonté, en déclinaison des missions de l'IPBES¹, d'améliorer les liens entre la connaissance et la prise de décision.

Des outils qui doivent être précisés pour une réelle politique volontariste

Même si le CESER se félicite de l'engagement d'une action volontariste en faveur de la biodiversité, il estime que le document présenté manque de cohérence. Il perçoit une certaine confusion entre les politiques et les outils. Il préconise par conséquent une approche qui identifierait dans un premier temps les milieux naturels nécessitant une action volontariste, pour ensuite décliner les outils à déployer. Néanmoins, il serait utile, selon le CESER, de veiller à ne pas les multiplier, ce qui pourrait nuire à l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie.

Pour la protection et la restauration des milieux, le CESER propose de :

- soutenir les Conservatoires d'espaces naturels,
- soutenir l'implication des acteurs économiques dans les actions en direction de la protection et de la restauration des milieux,
- étendre le champ d'action du GIP littoral jusqu'à la limite nord de la nouvelle région,
- prendre appui sur le rôle et l'expérimentation des Parcs Naturels Régionaux et Parcs marins, qui doivent intégrer des objectifs de maintien ou de restauration de la biodiversité dans leurs chartes et programmes d'action,

¹ www.fondationbiodiversite.fr

- mettre en cohérence des mesures de planification et de gestion territoriales permettant de structurer une « trame verte et bleue » littorale fondée sur la protection des écosystèmes les plus fragiles ou remarquables, dans le prolongement de l'héritage laissé par le plan de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA).

Enfin, le plan d'actions réalisé qui décline cette même orientation stratégique semble vouloir recourir principalement à des appels à manifestations d'intérêts et appels à projets. Le CESER attire l'attention du Conseil Régional sur ce point, pour qu'il veille à ce que ces dispositifs ne soient pas exclusifs et prennent en compte les initiatives intéressantes des acteurs de terrain.

Une nécessaire harmonisation territoriale du règlement d'intervention en faveur des espaces naturels

Le CESER tient à rappeler son attachement à une politique démocratique d'harmonisation des dispositifs sur l'ensemble du territoire néo-aquitain, regrettant parfois la disparition de certaines mesures mais se réjouissant de la cohérence territoriale induite. Dans cette perspective, il estime qu'un règlement d'intervention du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ne doit pas prévoir l'attribution d'aides territorialement restrictives. C'est pourquoi il demande au Conseil Régional de modifier le projet de règlement d'intervention sur les espaces naturels remarquables pour étendre le soutien limité aux organismes gestionnaires d'espaces naturels historiquement soutenus dans le cadre de la politique Aquitaine Nature, à l'ensemble des organismes du territoire néo-aquitain.

Placer la biodiversité au cœur des politiques régionales : beaucoup d'idées mais pour quelles actions ?

Le CESER est interrogatif face à la multitude d'idées relatives à l'intégration de la biodiversité au cœur des politiques régionales. Le CESER aimerait avoir une meilleure visibilité des actions qui seront réellement développées et de la façon dont elles pourront se traduire dans les règlements d'intervention.

Une rédaction à préciser sur certains points

Le CESER demande le retrait de la mention « de synthèse »² en ce qui concerne les engrais et pesticides. Il existe en effet des pesticides d'origine naturelle (cuivre, soufre, chaux entre autres) qui sont tout aussi nocifs pour les sols et les cours d'eau.

Enfin, il souhaite qu'en cohérence avec la transformation de l'agriculture impulsée par le Conseil Régional pour relever les défis sociaux, sanitaires et environnementaux³, les changements de pratiques agricoles soient mentionnés au même titre que les projets d'aménagement ou de réhabilitation, pour assurer une gestion durable des sols⁴. En effet, certaines pratiques agricoles améliorent le taux d'humus dans les sols en favorisant la vie microbienne, ce qui a une incidence sur leur fertilité.



² Projet de rapport sur la stratégie en faveur de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, deux occurrences p.31.

³ Projet de budget primitif, p.56.

⁴ Projet de rapport sur la stratégie en faveur de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, p.26, 4^{ème} paragraphe.

Proposition de la commission 4 « Environnement »
Président : Dominique CHEVILLON ; Vice-Président : Gérard PINAUD ;
Rapporteur : Bernard GOUPY ; Rapporteur adjoint : Didier GESSON

Avec la contribution de la commission 6 « Littoral, Maritimité et Hinterland »
Président : Gabriel MEYER ; Rapporteur : Yves PREVOST



Vote sur l'avis du CESER

« Stratégie en faveur de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine et Règlements d'intervention en faveur des Paysages, de la reconquête de la Trame Verte et Bleue, des espaces naturels en Nouvelle-Aquitaine »

209 votants
209 pour

Adopté à l'unanimité

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine